

Proposition du Conseil administratif du 27 septembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 200 000 francs destiné à renouveler du matériel et des équipements pour les animations dans l'espace public.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La présente demande de crédit vise à financer le renouvellement d'une partie du matériel et de l'équipement utilisés dans le cadre du projet d'animation La Canopée sur le quai Gustave-Ador, ainsi qu'à acquérir du matériel pour les nouveaux lieux d'accueil en lien avec les espaces de baignade temporaires en aval de la jetée du Jet d'eau et au quai Wilson.

Exposé des motifs

Contexte

Depuis le début de la législature en cours, le Conseil administratif mène une politique de valorisation et d'animation du domaine public. Un des sites prioritaires de cette politique est la rade, où la demande est toujours plus grande d'animer l'espace public. Cette attente est nourrie, entre autres, par la libération progressive de certains secteurs des quais en faveur de la population grâce au déménagement de plusieurs activités privées situées sur le quai Gustave-Ador vers le nouveau port des Eaux-Vives (p. ex. cabanes de pêcheurs et dériveurs).

Dans ce contexte, le Conseil administratif organise, depuis plusieurs années, différents lieux d'animation, soit en mettant à disposition le domaine public à travers un appel à projets, soit en finançant l'installation et en déléguant l'exploitation du lieu. Dans la poursuite du même objectif, il prévoit également d'animer les quais devant les espaces de baignade temporaires sur le quai Wilson et en aval du Jet d'eau avec une buvette et un espace de détente, en attendant l'aménagement de projets pérennes.

La présente demande de crédit vise à financer le renouvellement et l'acquisition de matériel pour les animations, dont les infrastructures sont financées par la Ville de Genève, à savoir la Canopée, ainsi que les buvettes et espaces de détente prévus dès 2024 devant les espaces de baignade temporaires sur le quai Wilson et en aval du Jet d'eau. Elle permettra à la Ville de Genève de disposer de moyens financiers afin de proposer des projets de qualité sur le site emblématique de la rade.

Justification de la présente demande de crédit

a) La Canopée

En lieu et place des dériveurs sur le quai Gustave-Ador, la Canopée (anciennement Escale) offre depuis 2018 un espace de détente, de sport et d'animation entre les mois de mai et de septembre, en proposant des cours de sport quotidiens, ouverts à tou-te-s, ainsi que des concerts et des soirées stand-up. Toutes ces animations sont gratuites. Si l'infrastructure et la programmation sont financées par la Ville de Genève, la buvette du site est gérée chaque année par une association différente, qui en récupère les revenus pour ses activités. La Canopée accueille en moyenne plus de 40 000 personnes entre les cours de sport, les soirées stand-up et la buvette.



La Canopée

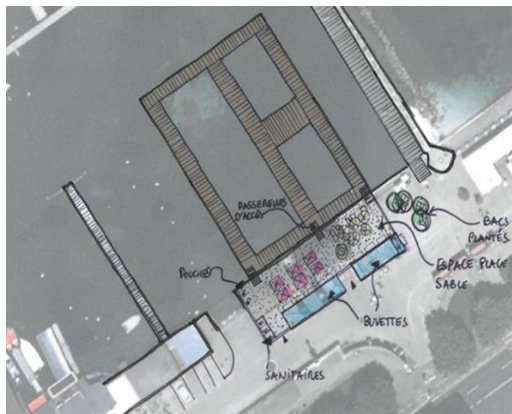
Ce lieu, totalement végétalisé, est devenu un incontournable des étés genevois et a pour particularité supplémentaire d'offrir des boissons locales à des prix abordables, tout en permettant au public de venir avec ses propres denrées.

Le matériel utilisé sur le site date en grande partie de 2018 et arrive en fin de vie. Du fait de l'usure des matériaux, des intempéries et du vandalisme, une partie du matériel et des équipements doit être renouvelée afin de pouvoir assurer le maintien de la Canopée dans les années à venir. Le matériel devant être renouvelé concerne notamment les bancs et tables de la terrasse, ainsi que les boîtes CFF contenant les plantes.

b) Buvette et espace de détente des bains flottants en aval du Jet d'eau

A la place des cabanes de pêcheurs, une buvette et un espace de détente sur le quai marchand en aval du Jet d'eau sont prévus chaque été, à partir de 2024, pendant cinq ans, afin d'accueillir les usagers des bains flottants temporaires (proposition PR-1584 pour la création d'un espace de baignade flottant temporaire,

pour une durée de cinq ans, situé à l'angle entre la jetée du Jet d'eau et le quai Gustave-Ador, côté aval). L'exploitation de l'ensemble sera déléguée à la suite d'un appel à candidature.



Plan des futurs Bads devant le Jet d'eau

Sur la base des observations des premières années de cette phase-test, une demande de crédit d'étude sera soumise au Conseil municipal pour un projet de bains publics pérenne, conformément de la motion M-1504, «Pour plus de fraîcheur en été: créons des bains publics flottants immergés au pied du Jet d'eau!», acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal en juin 2023.

La buvette et l'espace de détente nécessitent certains investissements tels que l'achat de matériaux pour les pavillons, de douches, de casiers et d'équipements de terrasse.

c) Buvette et espace de détente de la zone de baignade temporaire au quai Wilson

En septembre 2021, le Conseil municipal a voté la proposition PR-1407, en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 000 000 de francs destiné à l'organisation d'un concours permettant de créer des accès à l'eau et une nouvelle zone de baignade sur le quai Wilson. Le concours a été lancé en juin 2023.

Au même moment, la Ville de Genève a inauguré des aménagements temporaires d'accès à l'eau estivaux, en attendant les travaux d'aménagement pérenne, dont le financement fera l'objet d'une demande de crédit de réalisation au Conseil municipal à la suite du concours.

Il est prévu que ces aménagements temporaires d'accès à l'eau soient complétés dès 2024 par une buvette et un espace de détente sur le quai Wilson pendant la période estivale, dont l'exploitation sera déléguée à la suite d'un appel à candidature. Cette animation nécessite certains investissements, tels que l'achat de matériaux pour les pavillons, de douches, de casiers et d'équipements de terrasse.

Transition écologique

Le matériel qui sera acquis grâce à la présente demande de crédit sera réalisé localement avec des matériaux durables: bambou, bois, ficelle, laine, etc. Les produits issus de l'industrie pétrolière ne seront utilisés que s'il est impossible de procéder autrement. La végétalisation sera favorisée à chaque fois que cela sera possible et l'impact sur les ressources naturelles sera limité au strict nécessaire. Les éclairages à leds seront débranchés au milieu de la nuit afin de limiter les perturbations sur les activités nocturnes des animaux.

Les installations et déposes des infrastructures seront effectuées par des employé-e-s de la Ville et/ou par des associations locales. Le fonctionnement des véhicules nécessaires à celles-ci sera optimisé. Si besoin, des entreprises locales seront mandatées.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Les animations évoquées dans la présente demande de crédit facilitent la cohésion et la mixité sociale grâce aux rencontres qu'elles permettent naturellement. Toutes et tous sont bienvenu-e-s, indépendamment de leur genre, âge ou condition sociale, dans un esprit inclusif et fédérateur autour d'activités de qualité.

Estimation des coûts

Délibération: acquisition de matériel durables et équipements		Coûts estimés TTC
Classification	Catégorie du matériel et équipements	En francs
Acquisition et renouvellement de matériel	Bancs, tables, cabines, casiers, bacs à fleurs, etc.	200 000
Total du crédit demandé		200 000

Délai de réalisation

Le délai de réalisation pour la présente proposition d'investissement est estimé à un an à partir de la disponibilité du crédit.

Référence au 19^e plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035 (p. 50)

Cette délibération figure en qualité de projet actif au 19^e PFI sous le N° PFI046.113.02, «Matériel durable et équipements», pour un montant total de 200 000 francs, avec une année de dépôt annoncée en 2023.

Budget de fonctionnement

S'agissant d'un simple achat de matériel, partiellement réalisé pour renouveler des objets déjà acquis, le budget de fonctionnement des entités concernées n'est pas impacté.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 41 800 francs.

A noter que les annuités d'amortissement (cinq ans) sont estimées en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le gestionnaire et bénéficiaire de la présente demande de crédit est le Service logistique et manifestations (LOM).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)

	Montant	%
Matériel (bancs, tables, etc.)	185 000	92%
Frais financiers TVA	15 000	8%
Coût total du projet TTC	200 000	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2023	0	0	0
2024	200 000	0	200 000
Totaux	200 000	0	200 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: LOM

CHARGES	
30 - Charges de personnel (compensées)	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	
31- Charges d'entretien des bâtiments	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	41 800
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	
Total des nouvelles charges induites	41 800

REVENUS	
40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage, etc.)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits en francs TTC	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-41 800
---	----------------

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à acheter du matériel et des équipements pour des animations dans l'espace public.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner tout ou partie des objets concernés par la présente demande de crédit lorsqu'ils seront totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.